

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.486  
14 février 1989

Original : FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT-QUATRE-VINGT-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 14 février, à 10 heures.

Président : M. Aldo Pugliese (Italie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 486ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord accueillir chaleureusement parmi nous le Ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Inde, S.E. M. K. Natwar Singh, qui sera aujourd'hui notre premier orateur. Le Ministre d'Etat a été très actif dans le domaine du désarmement et, à ce propos, je tiens à rappeler le rôle de premier plan qu'il a joué comme Président de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement. M. Singh a déjà pris plusieurs fois la parole à la Conférence du désarmement pour présenter avec beaucoup de compétence les vues de son gouvernement sur un certain nombre de questions vitales touchant le désarmement. Je suis certain que les membres de la Conférence écouteront avec un intérêt particulier sa déclaration.

Qu'on me permette aussi d'accueillir chaleureusement notre nouveau collègue, le représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vratislav Vajnar, qui a fait partie de l'organe ayant précédé la Conférence du désarmement. Je me réjouis de coopérer avec lui dans ses nouvelles fonctions.

Conformément à son programme de travail, la Conférence entendra des déclarations en séance plénière et examinera la question de la constitution d'organes subsidiaires au titre de points de son ordre du jour ainsi que d'autres questions d'organisation. Cependant, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

En plus des demandes déjà reçues d'Etats non membres qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence, je tiens à vous informer que le Chili et le Viet Nam ont présenté une demande dont le texte a été distribué aux délégations, pour information.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Inde, du Brésil et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne maintenant la parole au Ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Inde, S.E. M. K. Natwar-Singh.

M. NATWAR-SINGH (Inde) (traduit de l'anglais) : En vous remerciant de vos chaleureuses paroles de bienvenue, je voudrais, Monsieur le Président, profiter de l'occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence en ce mois d'ouverture de la session 1989 de la Conférence du désarmement. Je suis sûr que, sous votre direction, la Conférence progressera dans l'exécution de son mandat. Je souhaiterais également adresser mes meilleurs vœux au Secrétaire général, M. l'Ambassadeur Komatina, et au Secrétaire général adjoint, M. l'Ambassadeur Berasategui.

Près d'un an s'est écoulé depuis que j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant la Conférence. L'année passée, nous le savons tous, a été importante dans le domaine du désarmement. Les négociations bilatérales en cours entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS sur les réductions d'armes stratégiques progressent, même s'il n'a pas été possible de résoudre tous les problèmes en suspens, ni d'établir une version définitive du traité. La Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques a été importante et utile, car elle a marqué l'engagement sans équivoque des Etats de débarrasser le monde du fléau des armes chimiques et invité notre instance

(M. Natwar-Shingh, Inde)

à redoubler d'efforts pour achever dans les plus brefs délais les négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques. Peu après nous avons eu des échos positifs de Vienne, où a été signé l'un des plus importants accords dans l'histoire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Bien que le processus de la CSCE se limite aux Etats européens, c'est aussi une évolution encourageante pour le reste de la communauté mondiale. Un progrès marquant dans le nouvel accord concerne le mandat prévoyant des négociations sur la réduction des forces classiques en Europe. Il faut espérer que l'impulsion donnée ne s'affaiblira pas et que ces négociations seront plus fécondes que les négociations infructueuses de 1973 sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'est déroulée en juin 1988. Bien qu'elle n'ait pas débouché sur un texte de consensus, cette session a contribué à concentrer l'attention du monde entier sur les principaux problèmes de désarmement de notre époque et s'est révélée un important moyen d'exprimer l'inquiétude que suscite partout la course aux armements nucléaires. La Conférence est aussi parvenue à mobiliser l'opinion publique en faveur du désarmement. Une série de propositions et d'idées nouvelles concernant le désarmement ont été présentées à la session extraordinaire. L'Inde a proposé un Plan d'action pour hâter l'avènement d'un ordre mondial non violent et exempt d'armes nucléaires, qui a été présenté ensuite à la Conférence du désarmement en tant que document CD/859.

Ce Plan d'action contient un ensemble de mesures qui établissent des liens structurels entre toute la série de questions actuellement à l'ordre du jour des négociations mondiales sur le désarmement. Il s'inscrit essentiellement dans la ligne des positions et initiatives de l'Inde en matière de désarmement nucléaire. Sa caractéristique la plus importante concerne la réalisation de l'objectif qu'est l'élimination complète des armes nucléaires d'ici 2010. La course aux armements nucléaires en est venue à menacer pour une durée considérable la survie même de l'humanité. Cette course, il faut donc l'arrêter et l'inverser. Le Traité FNI représente une première étape importante. Il s'agit de profiter de l'occasion et de mener ce processus à sa conclusion logique. Telles sont les considérations qui nous ont amenés à présenter ce Plan d'action. Nous avons estimé que l'heure était venue pour la communauté internationale de prendre l'initiative de mesures destinées à réaliser les objectifs fixés dans notre Plan d'action, qui sont d'éliminer complètement les armes nucléaires, d'abandonner la doctrine de la dissuasion et de mettre en même temps en place un système international de sécurité qui permette d'organiser un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Plan d'action indien se fonde sur l'hypothèse qu'on ne saurait parvenir à un véritable désarmement nucléaire si les pays dotés d'armes nucléaires ne prennent pas l'engagement d'abandonner la doctrine de la dissuasion, avec les armes nucléaires qu'elle suppose. Tant que les Etats dotés d'armes nucléaires disposeront de telles armes dans leurs arsenaux

(M. Natwar-Shingh, Inde)

et tant que leur politique de sécurité dépendra de l'utilisation possible de telles armes, un processus graduel de réduction des armes nucléaires ne contribuera guère à rendre le monde plus sûr qu'il ne l'est aujourd'hui.

Notre Plan d'action part du principe que le processus de désarmement ne peut se limiter aux Etats-Unis d'Amérique et à l'URSS. Il faut que toutes les nations souscrivent à l'engagement contraignant d'éliminer les armes nucléaires. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires doivent s'associer sans tarder à ce processus. Les Etats susceptibles de devenir des puissances nucléaires devraient aussi prendre des engagements dans ce sens. Le Plan invite les pays à engager des négociations sur un nouveau traité pour fonder en droit les engagements contraignants souscrits par la communauté internationale en vue d'éliminer toutes les armes nucléaires d'ici 2010.

Le Plan d'action en trois phases prévoit une série de mesures collatérales visant à améliorer la confiance, à faciliter l'application des dispositions convenues et le déroulement de négociations sur de nouvelles mesures, ainsi qu'à réduire la crainte que n'éclate une guerre nucléaire. Pendant la première phase, il est proposé de conclure un traité d'interdiction complète des essais et une convention mettant hors la loi l'utilisation des armes nucléaires, en attendant leur élimination. Le Plan prévoit aussi l'élimination d'autres armes de destruction massive et des réductions radicales des armes classiques. Il demande en outre la conclusion d'une convention internationale interdisant toutes les armes chimiques.

Si le Plan d'action constitue à nos yeux une base détaillée et complète de négociations multilatérales, il n'est pas fondé sur le principe du tout ou rien. Nous n'entendons pas non plus que l'ordre des mesures figurant dans le Plan doive être strictement respecté. Ce qui importe, c'est que l'objectif de l'élimination des armes nucléaires, dans certaines limites de temps, soit accepté.

Ma délégation est convaincue que tous les pays, dotés ou non d'armes nucléaires, ont un intérêt vital à assurer le désarmement nucléaire. Nous avons toujours pensé qu'il y a longtemps que les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire auraient dû être engagées et nous estimons donc qu'il ne faut plus tarder. C'est pourquoi ma délégation n'a cessé d'accorder une priorité absolue aux trois premiers points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, qui portent sur le désarmement nucléaire. Aussi faut-il renforcer le rôle de la Conférence du désarmement dans ce domaine. Des négociations multilatérales permettront de soutenir et d'accélérer le rythme des efforts bilatéraux, ce qui contribuera à nous rapprocher de la vision d'un monde dénucléarisé, brièvement entrevu à Reykjavik.

En attendant la réalisation de l'objectif d'une élimination complète des armes nucléaires, la mesure intérimaire la plus utile et la plus pratique consisterait à adopter une convention interdisant l'utilisation des armes nucléaires. Depuis 1982, nous présentons à l'Assemblée générale un projet de convention sur cette question, et cette proposition a été constamment appuyée, chaque année, par une majorité écrasante de pays. La résolution

(M. Natwar-Shingh, Inde)

invite la Conférence du désarmement à entreprendre en priorité des négociations sur ce point. Il est universellement reconnu qu'une guerre nucléaire ne saurait être gagnée et ne devrait jamais être engagée. La renonciation à l'utilisation des armes nucléaires aiderait à écarter les risques de guerre nucléaire et rendrait crédible l'engagement des Etats dotés d'armes nucléaires à l'égard du désarmement nucléaire. Nous prouverions par là que notre voeu commun est d'enrayer la course aux armements nucléaires, de rendre les armes nucléaires illégitimes en tant qu'instrument de puissance et de donner une impulsion au processus de désarmement.

On a souvent dit que l'histoire des négociations sur le désarmement était faite d'occasions manquées. C'est particulièrement vrai de la proposition visant à interdire à tout jamais tous les essais d'armes nucléaires. Il y a trente-cinq ans, le Premier Ministre Jawaharlal Nehru, a lancé un appel en vue de la cessation des essais nucléaires. A la suite de cet appel, une conférence d'experts sismologues a établi en 1958 un rapport déclarant que la détection d'explosions nucléaires était réalisable; en 1962-1963, le seul point encore à régler concernait le nombre des inspections sur place; en 1980, les négociations trilatérales avaient pratiquement débouché sur des dispositions concernant la vérification quand les négociations ont été suspendues.

Depuis lors, plusieurs arguments techniques ont été invoqués par les pays qui ne voient dans un Traité d'interdiction complète des essais qu'un objectif à long terme. Tous ces arguments se sont révélés non fondés. Dans la Déclaration de Mexico, distribuée à la Conférence sous la cote CD/723 en 1986, les auteurs de l'Initiative des six nations proposaient de surveiller une interdiction des essais en coopération avec les Etats-Unis et l'URSS. De plus, les problèmes d'ordre politique liés à une inspection sur place paraissent aujourd'hui solubles. Le plus récent des prétendus arguments techniques concerne les essais qui s'avéreraient nécessaires pour maintenir la crédibilité des stocks. Ici encore, des scientifiques qui travaillent dans les laboratoires militaires ont pu témoigner que la fiabilité des stocks n'était pas une considération importante à avancer dans l'argumentation contre une interdiction des essais. Il va de soi que ces arguments servent à cacher les questions effectivement en jeu. Un mandat ne prévoyant pas de négociations amènerait le Comité spécial à ne s'occuper que de ces faux problèmes. C'est pourquoi nous nous sommes prononcés contre un mandat ne prévoyant pas de négociations. Quoi qu'il en soit, nous devrions tous être prêts à adopter une approche souple à cet égard, si nous sommes décidés à aller résolument de l'avant pour parvenir à un accord sur un Traité d'interdiction complète des essais.

A la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il avait été décidé que l'aspect qualitatif de la course aux armements méritait d'être étudié en même temps que son aspect quantitatif. Plus d'une décennie s'est écoulée depuis ce consensus de 1978. Pendant cette période, la plupart des efforts de désarmement bilatéraux et multilatéraux ont surtout porté sur le développement quantitatif des arsenaux. L'aspect qualitatif de la course aux armements n'a pas reçu l'attention qu'il mérite. Aujourd'hui le monde se trouve au seuil d'une nouvelle course aux armements.

(M. Natwar-Shingh, Inde)

L'impact cumulé des innovations dans le domaine de la micro-électronique, de l'informatique, de la miniaturisation, des systèmes d'utilisation des combustibles, des systèmes de guidage, des matériaux, des armes à énergie dirigée et de nombreux autres facteurs vont transformer à l'avenir l'environnement en matière de sécurité. La prise de décision dépendra de plus en plus de l'intelligence artificielle et les temps de riposte se réduiront à quelques secondes. Pour le moment, cette évolution reste encore mal perçue. Par ailleurs, la plupart de ces innovations ne cadreraient pas avec les doctrines actuelles en matière de sécurité. Mais le rythme indéniablement rapide de ces progrès entraînera l'élaboration de nouvelles doctrines stratégiques destinées à justifier les dépenses encourues et la création de nouveaux secteurs d'investissement dans les budgets militaires. Ce facteur technique, moteur de la course aux armements, a mis la science et la technique au service de la guerre plutôt qu'à celui de la paix. Loin de s'assurer une sécurité plus grande, les pays vont perdre le contrôle des instruments de la guerre. Dans une perspective historique, le moment est maintenant venu d'empêcher que l'humanité ne devienne l'otage des monstres qu'elle crée.

A la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous avons fait une proposition détaillée visant à ralentir la course aux armements sur le plan qualitatif. Distinguer entre les divers aspects des innovations scientifiques et techniques et veiller à ce qu'elles ne servent qu'à des fins pacifiques représente une tâche complexe. Cela suppose une plus grande facilité d'accès à l'information. Les rapports entre les principales puissances militaires ont souvent souffert du recours au scénario du pire et de "déficits" imaginaires en bombardiers, en missiles, perçus en réalité comme des "écarts technologiques". Une mesure de confiance importante qui aidera aussi à promouvoir une coopération internationale accrue dans ces domaines devrait consister à améliorer la transparence et la disponibilité d'une information fiable. Nous avons cet objectif en vue lorsque nous avons suggéré de créer un groupe d'experts chargé de surveiller, d'évaluer et de prévoir les techniques susceptibles d'avoir des applications militaires. Nous avons maintenu cette proposition à la dernière session de l'Assemblée générale où une résolution a été adoptée à ce sujet. Nous estimons que la création d'un mécanisme consultatif destiné à assurer l'évaluation et la prévision des applications militaires de futures innovations scientifiques et techniques est indispensable aujourd'hui. La résolution de l'Assemblée générale représente un premier pas vers la réalisation de cet objectif. Nous espérons que les délibérations du groupe du Secrétaire général serviront de base à une action permanente.

La communauté internationale a reconnu à l'unanimité que l'espace était le patrimoine commun de l'humanité. Pour développer la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'espace, il importe de maintenir celui-ci exempt de tout type d'arme. Ces dernières années, la Conférence du désarmement a fait un travail utile en examinant et en identifiant les problèmes relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il est encourageant de noter que près de vingt propositions ont été présentées par des délégations, certaines concernant des aspects spécifiques comme l'interdiction des armes antisatellites, la reconnaissance

(M. Natwar-Shingh, Inde)

d'une immunité aux satellites et d'autres propositions plus détaillées, telles qu'un amendement du Traité de 1967 sur l'espace, l'addition d'un protocole à ce Traité ou son remplacement par un traité plus complet.

Il est admis que le régime juridique actuel applicable à l'espace doit être amélioré et renforcé. Compte tenu de l'évolution technique, ses limitations apparaissent tout à fait évidentes. Il faut mettre au point de nouveaux instruments juridiques qui reflètent à la fois la nouvelle réalité politique et ses innovations techniques. Les instruments existants du droit international, sous la forme d'accords bilatéraux et multilatéraux, montrent la voie que nous devons suivre.

La vérification du respect d'un instrument juridique est une tâche difficile, que complique encore souvent le manque de données pertinentes. Aujourd'hui, on ne peut dire que la Convention sur l'immatriculation soit une source efficace de données pertinentes. Elle a besoin d'être complétée. Il serait utile d'avoir un groupe d'experts, associé au Comité spécial, qui travaillerait en premier lieu à mettre au point les critères nécessaires pour établir une base de données pertinente.

Les techniques dans le domaine des satellites ont tellement progressé qu'il est possible de les utiliser en tant que moyen aidant puissamment la planification et le développement économiques. Les télécommunications, la télédétection, la navigation et la météorologie sont des secteurs où les pays en développement pourraient tirer de grands avantages du recours aux satellites. Nous estimons donc très inquiétante la mise au point d'armes antisatellites, associée au démantèlement des systèmes existants. Il est encourageant toutefois de constater que dans les deux pays dotés des moyens les plus importants dans le domaine spatial, certaines limitations concernant la mise au point des armes antisatellites sont actuellement observées. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des négociations multilatérales pour convertir ces restrictions volontaires en engagement universellement contraignant. La proposition de création d'un groupe d'experts contribuerait aussi à résoudre les problèmes de définition, si pertinents lorsqu'on envisage une interdiction des armes antisatellites. Les travaux de recherche qui se poursuivent sur de nouveaux types de systèmes de missiles antimissiles sont aussi pour nous une source de préoccupation. Les limites prescrites par le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles ne devraient pas être transgressées et des négociations devraient être entamées sur un nouvel instrument juridique, pour faire en sorte que ne soit introduit dans l'espace aucun nouveau système d'armes commandé de la Terre ou de l'espace. Il est à regretter que le Comité spécial fonctionnant depuis 1985 ne soit pas parvenu à s'attaquer aux problèmes réels qui se posent au titre de ce point.

Je voudrais maintenant aborder un aspect plus positif, à certains égards, des activités de la Conférence du désarmement et dans lequel des progrès considérables ont été faits l'an dernier. Je veux parler des négociations relatives à une Convention sur les armes chimiques. Une interdiction complète, universelle et efficace des armes chimiques renforcerait la sécurité de tous les pays en éliminant toute une catégorie d'armes de destruction massive.

(M. Natwar-Singh, Inde)

La Déclaration finale de la Conférence de Paris, qui s'est achevée récemment et à laquelle j'ai participé, reflète clairement la nécessité de conclure à une date rapprochée une Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques ainsi que sur leur destruction. Nous partageons le sentiment d'urgence reflété par la Déclaration finale et souhaiterions inviter vivement la Conférence du désarmement à se fixer un calendrier pour achever ses négociations sur une convention relative aux armes chimiques. Nous avons suffisamment progressé pour apercevoir la lumière au bout du tunnel. En cette période critique, tout ralentissement serait pour nos efforts un grave contretemps, comme il s'en est produit par le passé dans d'autres domaines de négociation sur le désarmement. En même temps, nous devons éviter de nous engager dans des activités qui pourraient compliquer ou enrayer la marche des négociations.

Le temps est maintenant venu pour nous de réfléchir sur les moyens qui permettraient de faire entrer en vigueur la Convention dans les plus brefs délais. A notre avis, une commission préparatoire à composition non limitée devrait être créée à partir du moment où la Convention serait ouverte à la signature. Pendant cette période intérimaire qui durera jusqu'à ce que la Convention entre en vigueur après que le nombre requis d'instruments de ratification aura été reçu, la commission préparatoire devrait préparer la première conférence générale des Etats parties et étudier les détails techniques et de procédure avec le pays hôte et les Etats parties. Pour le moment, nous constatons que le Comité spécial consacre beaucoup trop de temps à des détails techniques qui détournent son attention des problèmes politiques restant encore à résoudre. Ces détails pourraient être identifiés et réglés par la commission préparatoire. Le moment est maintenant venu de regarder vers l'avenir et d'agir avec vigueur et décision. L'adoption d'une approche précise donnerait par elle-même une impulsion positive aux négociations à la Conférence du désarmement.

Si j'ai exprimé avec franchise une certaine déception devant le rythme des négociations à la Conférence, c'est parce que l'Inde considère la Conférence du désarmement comme une institution unique, dotée d'immenses possibilités. Ce qu'il nous faut, c'est décider de mettre la Conférence en mesure de répondre au grand défi de notre époque.

Il y a eu une période où notre planète a été dominée par des monstres qui, tentant de se protéger au moyen d'armures de plus en plus encombrantes, ont fini par devenir de véritables forteresses ambulantes. Dans leur lourde traversée des forêts et marécages, ils ne remarquaient pas les petites créatures qui s'enfuyaient à leur passage : les premiers mammifères, nos ancêtres. C'est l'intelligence et non l'armure qui a prévalu et hérité la Terre. Les arsenaux accumulés et qui pèsent sur nous sont une charge que nous nous sommes imposée à nous-mêmes. Puisant dans notre sagesse collective, nous devons trouver les ressources nécessaires pour nous en débarrasser afin de pouvoir libérer le véritable potentiel créateur de l'humanité. Selon un vieil aphorisme indien, c'est l'esprit qui lie et l'esprit qui libère. Les nouveaux commencements de ces dernières années



(M. Natwar-Shingh, Inde)

nous donnent confiance et nous permettent de dire que nous avons pris la route de la sagesse, que le tournant décisif est peut-être déjà derrière nous. Nous espérons que la Conférence du désarmement nous fera progresser rapidement sur cette voie.

Le PRESIDENT : Je remercie S.E. le Ministre d'Etat de l'Inde pour son importante déclaration et aussi pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit. Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, l'Ambassadeur Azambuja.

M. AZAMBUJA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Je voudrais dire un mot du profond regret que nous éprouvons face à la mort prématurée de Mlle Aida Levin. Elle faisait, au sens le plus vrai du terme, partie de notre mémoire et de notre conscience collectives. Monsieur le Président, je vous adresse mes plus vives félicitations alors que vous prenez en main une tâche très ardue. Ma délégation tient aussi à saluer ici quelques nouveaux visages. Nous sommes enchantés de la présence parmi nous de l'Ambassadeur Houllez, de la Belgique, de l'Ambassadeur Dietze, de la République démocratique allemande, de l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, de l'Ambassadeur Reese, de l'Australie, de l'Ambassadeur Kamal, du Pakistan, et de l'Ambassadeur Bullut, du Kenya. Je suis certain que nous entretiendrons avec eux d'excellentes relations, comme il nous a été donné de le faire avec leurs distingués prédécesseurs. Enfin, je voudrais remercier le Ministre d'Etat aux affaires étrangères de l'Inde, S.E. K. Natwar-Singh, qui nous honore aujourd'hui de sa présence et vient de faire une intervention fort opportune.

Cette session de printemps commence sous de très bons auspices. La Conférence qui a réuni à Paris les Etats parties au Protocole de Genève de 1925 et d'autres Etats intéressés a adopté, le 11 janvier, une importante Déclaration finale dont ma délégation s'attend qu'elle imprimera un nouvel élan aux travaux du Comité spécial des armes chimiques et nous rapprochera de la conclusion d'une convention universelle et non discriminatoire, qui interdira à tout jamais ce terrible moyen de guerre.

Je ne saurais laisser passer l'occasion qui m'est donnée de remercier chaleureusement le Gouvernement français pour son aimable hospitalité et pour l'excellence des services de conférence qu'il a fournis et qui ont, indubitablement, contribué à faciliter l'issue de nos travaux collectifs. Nous remercions tout particulièrement M. l'Ambassadeur Morel, qui n'a ménagé aucun effort pour préparer la Conférence de Paris. Voilà qui augure bien de sa présidence du Comité spécial. Ma délégation se félicite de la nomination de l'Ambassadeur Morel, non seulement pour des raisons très personnelles, mais aussi parce que ce choix apporte l'espoir d'une reprise de l'élan des négociations sur les armes chimiques.

La Conférence de Paris a aidé à guérir certaines blessures infligées à la communauté internationale à l'occasion récente de conférences multilatérales sur des questions de désarmement. On y est parvenu au consensus et c'est là assurément un résultat à saluer. Ma délégation regrette toutefois que,

(M. Azambuja, Brésil)

maintenant, le consensus ne paraisse possible que sur certains points précis de l'ordre du jour du désarmement, ceux que les deux principales puissances semblent avoir désignés ensemble comme se prêtant à des négociations universelles. Dans d'autres domaines d'une importance tout aussi vitale, les choses se passent comme s'il fallait lourdement s'armer au préalable pour être en mesure d'avoir son mot à dire dans le cadre de négociations ultérieures sur le désarmement.

La Déclaration finale adoptée à Paris comporte six paragraphes où sont très clairement énoncées les préoccupations et l'attente des 149 pays qui y ont souscrit.

Dans le premier paragraphe, les Etats s'engagent sans équivoque à ne pas utiliser d'armes chimiques. A ce propos, le Brésil espère sincèrement que les Etats qui ont fait des réserves concernant le Protocole de Genève examineront sérieusement la possibilité de les retirer. Cela permettrait d'accomplir un pas dans le sens d'un ajustement de la réglementation internationale en vigueur avant l'adoption de la nouvelle convention à la situation qui sera créée une fois atteint l'objectif d'une interdiction totale et universelle de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation de toutes les armes chimiques.

Le deuxième paragraphe réaffirme la validité du Protocole de Genève de 1925. Or c'était l'un des principaux objectifs de la Conférence de Paris. Je me félicite aussi d'un autre résultat directement lié à cette réunion : il y a eu un nombre considérable de nouvelles adhésions au Protocole.

Le troisième paragraphe - véritable fer de lance du texte, de l'avis de ma délégation - contient un vigoureux appel à l'adresse de la Conférence du désarmement afin qu'elle redouble "d'efforts, de toute urgence, pour résoudre promptement les problèmes qui demeurent et conclure la Convention dans les délais les plus rapprochés". Mon pays, et les autres membres du Groupe des 21, estiment que ce langage très clair, adopté par tous les participants, a le même sens pour tous. Comme nous l'avons vu dans la négociation sur la question du mandat à adopter pour le rétablissement du Comité spécial des armes chimiques, nous avons eu tort et il n'a pas été possible d'accorder entièrement ce mandat avec la lettre et l'esprit de la Déclaration finale de Paris.

Le quatrième paragraphe donne aux négociations de Genève un cadre fort bien défini, puisqu'il fait ressortir que la seule réponse au problème de la dissémination verticale et horizontale des armes chimiques est la conclusion et l'entrée en vigueur d'une convention universelle et non discriminatoire.

Le cinquième paragraphe, qui a trait au rôle de l'Organisation des Nations Unies, réaffirme des idées déjà largement acceptées et imprime un nouvel élan aux travaux du Groupe d'experts établi par la résolution 43/74 A, qui en ce moment se réunit dans ce bâtiment même.

(M. Azambuja, Brésil)

Le sixième et dernier paragraphe se rapporte au sujet qui m'a amené à saluer l'issue favorable de la Conférence de Paris. Le consensus touchant le désarmement chimique et l'espoir que nos travaux ici, à la Conférence du désarmement, suscitent dans le monde ne doivent pas nous amener à oublier les priorités énoncées dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Malgré les réels progrès accomplis grâce au Traité de Washington, dénommé Accord FNI, nous sommes encore bien loin, en matière de désarmement nucléaire, d'arriver à des niveaux de nature à calmer l'inquiétude profonde et justifiée de l'humanité et à rassurer celle-ci.

A ce propos, je voudrais rappeler ce qu'a dit à la Conférence de Paris le Ministre brésilien des relations extérieures, M. Roberto de Abreu Sotré : "La préoccupation concernant le recours aux armes chimiques doit s'inscrire dans le cadre plus large de l'interdiction de l'emploi et de la menace de l'emploi de quelque arme que ce soit, classique ou nucléaire, pour régler un conflit - c'est là une règle de droit international énoncée dans la Charte des Nations Unies. L'engagement aux termes duquel nous nous efforçons d'atteindre l'objectif du désarmement dans le domaine des armes chimiques doit avoir son pendant ailleurs, notamment dans le domaine nucléaire".

Comme je l'ai déjà dit, des vents favorables gonflent nos voiles en ce début de 1989. Nous nous sommes solennellement engagés à la Conférence de Paris à conclure, le plus rapidement possible, la Convention sur une interdiction globale des armes chimiques. Nous savons qu'il n'est pas d'autre voie, pas de route parallèle. La délégation brésilienne espère que ce nouvel engagement qu'a pris la communauté internationale se reflétera dans les travaux du Comité spécial des armes chimiques.

Les travaux effectués entre les sessions prouvent déjà que les choses bougent. Sous la présidence de l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, les trois présidents des groupes de travail nous ont fait aller de l'avant en ce qui concerne certains points de notre ordre du jour. Nous aimerions mettre en relief les travaux du Groupe C, dont M. Numata, de la délégation japonaise, assure la coordination, en prenant tout particulièrement en compte le caractère sensible de l'approche suivie en ce qui concerne la grande question que représentent les "Principes directeurs pour la réalisation d'inspections par mises en demeure". Tout en reconnaissant que ces principes directeurs doivent être considérés à la lumière des principes qui figurent toujours dans l'appendice II touchant l'inspection par mise en demeure, ma délégation estime que le débat a été enrichissant et que les différents points de vue divergents qui ont été exprimés se trouvent très impartialement reflétés dans le texte incorporé en fin de compte dans l'appendice I.

De nombreuses et importantes parties du "texte évolutif" n'ont pu être étudiées, pour des raisons évidentes, pendant la brève durée de l'intersession. Elles le seront dans les semaines à venir. A ce stade, je tiens à souligner que ma délégation pense que l'heure est venue de s'atteler plus énergiquement au problème du développement économique et technologique, sur lequel porte l'article XI de notre projet, tel qu'il figure

(M. Azambuja, Brésil)

à l'appendice II. Certaines résistances au concept sur lequel repose cet article semblent se dissiper. Cette évolution serait tout à fait bienvenue car cet article, de même que l'article X, constitue une des clefs de l'universalité de notre future convention. Nous pensons que la coopération économique et technologique, outre les avantages intrinsèques qu'elle offre, peut aussi représenter un important facteur de confiance. Comme il est dit au paragraphe 1.3.2.2 des "Principes directeurs pour l'élaboration de mesures de confiance" adoptés à la session de 1988 de la Commission du désarmement des Nations Unies, principes adoptés dans la résolution 43/78 H : "Comme la confiance porte sur un vaste ensemble d'activités tenant aux rapports entre les Etats, il est indispensable d'adopter une démarche globale et de développer la confiance dans les domaines politique, militaire, économique, social, humanitaire et culturel". Il est écrit au paragraphe 2.3.1 du même document que : "La confiance dans les relations internationales est fondée sur la croyance en la volonté de coopération des autres Etats. Elle se renforcera dans la mesure où, par leur comportement, les Etats démontreront leur intention de pratiquer une politique non agressive et coopérative".

Quel meilleur cadre et quel meilleur modèle de coopération qu'un accord de désarmement comme celui que nous sommes en train de négocier ? Quelle meilleure raison pour un Etat partie d'avoir confiance et de s'insérer dans un libre courant de circulation du savoir scientifique, sur le plan de la chimie, que l'obligation formelle et vérifiable à laquelle ont souscrit d'autres Etats parties de ne pas mettre au point, fabriquer, stocker ou utiliser d'armes chimiques ? Et, en retour, quelle meilleure façon d'être assuré que les activités d'autres parties sont réellement axées sur des objectifs qui ne sont pas interdits par la Convention que de partager avec eux l'information, les connaissances et une démarche générale fondée sur la coopération ?

Pour la même raison, nous faisons grand cas de l'idée d'effectuer des inspections expérimentales nationales et de sa mise en oeuvre. Je suis aujourd'hui en mesure d'informer la Conférence que le Brésil a réalisé, le 6 décembre 1988, une inspection expérimentale nationale à l'installation de Camaçari, dans l'Etat de Bahia. Ma délégation fera ultérieurement distribuer au Comité des armes chimiques le rapport de cette inspection et présentera ses conclusions en la présence d'un des experts ayant participé à l'opération.

Cette inspection expérimentale offre une preuve de plus du fait que mon gouvernement est prêt à contribuer à mener à bonne fin nos négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons que d'autres pays mèneront des inspections expérimentales nationales et feront rapport à ce sujet à la Conférence.

J'ai fait porter aujourd'hui mon propos sur la Conférence de Paris, sur les travaux futurs du Comité spécial des armes chimiques, que préside avec compétence et de manière stimulante l'Ambassadeur Morel, et, enfin,

(M. Azambuja, Brésil)

sur l'inspection expérimentale nationale réalisée par des experts brésiliens. Je me réserve de présenter plus tard mes observations sur d'autres points inscrits à notre ordre du jour.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'endroit du Président. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence pour ce mois de février et, aussi, de vous adresser nos meilleurs vœux de réussite à ce poste de responsabilité. Je puis vous assurer que, pour sa part, la délégation soviétique vous apportera tout son soutien dans l'exécution de votre lourde tâche. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ardakani, de l'Iran, qui de main experte et efficace a dirigé les travaux de la Conférence au cours de la période précédente. J'aimerais accueillir chaleureusement à cette séance de la Conférence S. E. le Ministre d'Etat aux affaires étrangères du pays ami qu'est pour nous l'Inde, M. Natwar-Singh, dont nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention. Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collègues, les représentants des pays suivants, membres de la Conférence du désarmement : l'Ambassadeur Sharma, de l'Inde, l'Ambassadeur Houillez, de la Belgique, l'Ambassadeur Dietze, de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, l'Ambassadeur Reese, de l'Australie, l'Ambassadeur Kamal, du Pakistan, et l'Ambassadeur Bullut, du Kenya. Je tiens aussi à saluer le nouveau représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vajnar, qui vient d'arriver à Genève et qui assiste à notre séance d'aujourd'hui. J'ai eu le plaisir de collaborer étroitement avec l'Ambassadeur Vajnar dans les années 60-70, alors qu'il faisait partie de la délégation tchécoslovaque au Comité du désarmement et s'occupait des questions de désarmement au Secrétariat de l'ONU. Nous souhaitons à leurs prédécesseurs, qui ont quitté Genève, tout le succès possible dans leurs nouveaux postes. La délégation soviétique présente ses sincères condoléances à l'occasion du décès prématuré d'Aida Levin, fonctionnaire du secrétariat de la Conférence.

En début de session, il est naturel d'essayer d'embrasser du regard les questions qui seront abordées, compte tenu de la conjoncture internationale globale. A l'ouverture de la session, vous vous êtes exprimé, Monsieur le Président, ainsi qu'un certain nombre de représentants, sur ce sujet. Permettez-moi de commencer également par quelques considérations d'ordre général.

La tension internationale a donc commencé à décroître et le monde est devenu plus serein et plus sûr. La "guerre froide" recule et l'on voit se réaliser les conditions nécessaires à l'entrée de l'humanité dans une période pacifique de l'histoire.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée est entré dans sa phase d'application. On peut raisonnablement espérer que l'URSS et les Etats-Unis concluront un accord sur la limitation des armes offensives stratégiques. L'adoption à Vienne d'un document final très important ainsi que le mandat de négociation sur les forces classiques en Europe témoignent de l'efficacité de la nouvelle approche réaliste des affaires internationales. On est fondé à croire que les négociations sur l'interdiction complète des armes chimiques seront menées à bonne fin - et je reviendrai ultérieurement plus en détail sur cette question. On constate par ailleurs que les orientations ont changé et que l'on s'efforce de régler les conflits régionaux.

Si ces premières mesures réelles d'assainissement de la situation internationale et de désarmement sont devenues possibles, c'est parce que l'idée de nécessité d'une période de paix fait son chemin et s'impose petit à petit. Pour que cette saine tendance se maintienne, il faut faire fructifier l'acquis de ces dernières années, développer et renforcer le dialogue politique, et chercher, au lieu de s'affronter, à résoudre les problèmes et à échanger des idées constructives et non plus des accusations.

Les réalités d'aujourd'hui sont telles qu'il faut que participent à ce dialogue, de façon constante et active, tous les pays et toutes les régions du monde. L'internationalisation du dialogue et du processus de négociation est indispensable si l'on veut harmoniser et stabiliser les relations internationales.

A nos yeux, ces considérations n'ont rien d'abstrait. C'est sur elles que se fonde et se fondera la délégation soviétique à la Conférence du désarmement, aussi bien lors des négociations sur l'interdiction des armes chimiques que lors de l'examen des autres points de l'ordre du jour.

Nous ne considérons pas non plus comme une abstraction la nouvelle conception de la sécurité, qui ne repose plus sur l'accroissement des armements, comme cela a presque toujours été le cas, mais sur leur réduction négociée. Les succès que je viens d'évoquer dans le domaine du désarmement prouvent, selon nous, que le monde tend désormais à rejeter le surarmement au profit du principe de la suffisance raisonnable pour la défense.

C'est sur ce principe que repose la nouvelle doctrine militaire des Etats parties au Traité de Varsovie. A l'heure actuelle, cette doctrine reçoit une application concrète.

On en voit une confirmation sensible dans le fait que l'Union soviétique (ainsi que certains Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie) ont réduit unilatéralement leurs forces armées et leurs armements. A cet égard, j'aimerais attirer l'attention de la Conférence sur le document CD/882, où figurent les passages traitant du désarmement extraits de l'allocution que Mikhaïl Gorbatchev a prononcée le 7 décembre 1988 à l'ONU et où sont cités en particulier les éléments essentiels de nos réductions unilatérales.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En 1989-1990, l'Union soviétique procédera à une réduction considérable de ses forces armées, qui portera sur 500 000 hommes, c'est-à-dire sur 12 % des effectifs, dont 240 000 dans la partie européenne du pays, 200 000 dans sa partie orientale et 60 000 dans sa partie méridionale. Sur les 10 000 chars qui seront retirés d'Europe, 5 000 seront détruits et les autres seront transformés en tracteurs civils et en engins d'entraînement. Sur les 10 000 chars retirés, 5 300 comptent parmi les plus perfectionnés. Les réductions entraîneront également le retrait de 8 500 systèmes d'artillerie et 800 avions de combat.

En accord avec les Gouvernements de la République démocratique allemande, de la République socialiste tchécoslovaque et de la République populaire hongroise, six des divisions blindées temporairement déployées sur le territoire de ces pays seront retirées et dissoutes en 1991.

Je tiens à souligner que ces unités seront retirées avec tous leurs armements organiques, notamment leurs vecteurs nucléaires tactiques. Cela constitue donc en même temps une mesure unilatérale de désarmement nucléaire.

En outre, des unités de débarquement d'assaut et d'autres formations, y compris des unités de franchissement d'assaut avec leurs armements et matériel seront également retirées des forces soviétiques stationnées dans ces trois pays. Au 1er janvier 1991, ces forces n'auront plus qu'un caractère défensif. En tout, ce sont 50 000 hommes et 5 300 chars qui seront retirés des unités soviétiques stationnées dans ces pays.

Compte tenu des mesures unilatérales annoncées par la République populaire de Bulgarie, la République populaire hongroise, la République populaire de Pologne et la République socialiste tchécoslovaque, les forces armées soviétiques en Europe et celles des autres pays membres de l'OTV seront diminuées de 296 000 hommes, 12 000 chars et 930 avions de combat.

Avec l'accord du Gouvernement mongol, les troupes soviétiques temporairement stationnées en République populaire mongole seront réduites de 75 %.

Le budget militaire de l'URSS diminuera de 14,2 % et la production d'armement et de matériel militaire de 19,5 %.

Nous pensons que d'importantes mesures unilatérales de réduction des armements et des forces armées peuvent avoir une grande influence sur les négociations en matière de désarmement et encourager l'adoption de mesures multilatérales de grande portée. Il va sans dire aussi que les mesures unilatérales ne peuvent dépasser une certaine limite objective, au-delà de laquelle les réductions et limitations doivent acquérir un caractère multilatéral.

Avant de faire le point sur les négociations en matière d'interdiction des armes chimiques, je voudrais m'arrêter sur la signification que revêt pour ces négociations la Conférence de Paris.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La Conférence de Paris occupe d'ores et déjà une place éminente dans la chronique de cette année 1989 qui vient juste de commencer. Je n'en veux pour preuve que le nombre des participants (149), la rapidité - qui constitue un record dans les annales mondiales - avec laquelle elle a été organisée, et l'empressement manifesté par la communauté internationale à s'entendre sur des questions militaires et politiques complexes. En fait, cette Conférence a été une assemblée mondiale sur l'interdiction des armes chimiques.

Sans vouloir sous-estimer l'importance des autres dispositions du Document final adopté à Paris, je mettrai tout particulièrement l'accent sur l'appel à conclure dans les délais les plus rapprochés une convention universelle sur l'interdiction totale et la destruction des armes chimiques. Les participants à la Conférence ont en fait manifesté à Paris leur intention d'oeuvrer en faveur de l'interdiction complète et de l'élimination des armes chimiques.

C'est avec un grand intérêt que nous avons entendu le 7 février l'intervention de M. R. Dumas, Ministre français des affaires étrangères, qui nous a présenté officiellement le Document final de la Conférence de Paris et a fait des remarques intéressantes sur les moyens d'accélérer les négociations relatives à la Convention.

Tout en reconnaissant à leur juste valeur les mérites de ceux qui ont été à l'origine de la Conférence de Paris et qui l'on organisée, je me permettrai cependant de dire qu'elle n'aurait pu réussir si des progrès n'avaient pas été réalisés ces dernières années dans le cadre des négociations de Genève sur les armes chimiques. Si l'on a pu envisager à la Conférence de Paris de conclure rapidement la Convention, c'est non seulement parce que les armes chimiques sont devenues intolérables, mais aussi parce qu'il est apparu que la question de leur interdiction complète était mûre pour recevoir une solution définitive et parce que l'on avait déjà élaboré presque tous les éléments fondamentaux d'une future convention. C'est donc pour avoir engrangé les progrès déjà accomplis et donné un élan vigoureux à nos efforts que la Conférence de Paris est devenue un événement majeur, marquant l'entrée des négociations dans une phase décisive.

Selon nous, il est maintenant extrêmement important de profiter de l'élan acquis pour traduire la Déclaration de Paris dans les termes des négociations de Genève et appliquer concrètement les décisions politiques arrêtées d'un commun accord. Nous voyons dans ce document une instruction directe en vue de redoubler d'efforts de toute urgence pour résoudre promptement les problèmes qui demeurent et conclure la Convention dans les délais les plus rapprochés.

Cet objectif est dicté par une évaluation réaliste de la situation. En effet, il reste relativement peu de questions en suspens. En outre, leur étude n'en est plus depuis longtemps au point zéro : pour chacune d'entre elles nous avons d'ores et déjà obtenu des résultats plus ou moins importants en ce sens que nous sommes plus au moins d'accord et que certains points politiques et techniques ont été élucidés.



(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'Union soviétique a fait tout ce qui était possible pour résoudre les difficultés que pose la future convention. Au cours de la dernière intersession, notre position sur la fabrication autorisée de produits chimiques du tableau [1] a évolué. La partie soviétique a donné son accord à la synthèse en laboratoire de petites quantités (jusqu'à 100 g) de produits chimiques de ce type à des fins de recherche ou médicales, à condition que la Convention interdise rigoureusement la mise au point d'armes chimiques en quelque lieu que ce soit. Nous nous sommes également déclarés prêts à voir figurer dans la Convention des dispositions permettant dans des cas particuliers d'envisager la fabrication, en dehors d'une installation à petite échelle, de produits chimiques du tableau [1], en quantités supérieures à 100 g et à des fins pharmaceutiques, les quantités étant déterminées en fonction des propriétés des produits et de leurs utilisations concrètes et étant, bien sûr, soumises à un contrôle international efficace.

Comme on le sait, ces initiatives ont permis de faire avancer la mise au point de l'article VI. Ainsi que l'a déclaré dans l'allocution qu'elle a faite devant la Conférence, le 7 février, la représentante de la Suède, Mme Theorin, elles "traduisent une conception constructive et souple de la négociation et pourraient constituer une bonne base d'accord".

Cependant, le règlement des questions en suspens ne dépend pas seulement de nous. L'élaboration de la Convention est un processus multilatéral, qui exige des efforts conjugués. En particulier, je rappellerai qu'il existe un Etat qui dispose de stocks d'armes chimiques tout aussi importants que les nôtres et sans la contribution duquel nous ne pouvons espérer voir nos négociations aboutir.

Nous avons bien entendu prêté une oreille attentive aux déclarations en faveur de l'interdiction des armes chimiques que le nouveau Président des Etats-Unis, George Bush, a faites lors de la campagne électorale américaine. Nous espérons qu'elles se traduiront sans tarder, dans nos négociations, par des initiatives concrètes de la délégation des Etats-Unis.

Nous nous réjouissons également de l'évolution positive de la position française, ainsi qu'il ressort de la déclaration du Président F. Mitterrand à l'ONU et des propos qu'a tenus ici à Genève M. R. Dumas.

Je dirai maintenant quelques mots sur notre façon d'envisager les points fondamentaux de nos négociations. Il y a tout d'abord le problème de la sécurité non diminuée des Etats parties à la Convention pendant les dix premières années de son application. Cette question suppose, pour être résolue, l'arrêt complet de la mise au point et de la fabrication d'armes chimiques, le contrôle rigoureux des stocks et des installations de fabrication, des réductions asymétriques visant à un nivellement après un certain délai d'application de la Convention et la création d'un mécanisme de coopération dans le domaine de la protection contre les armes chimiques. Il ne faut pas non plus, à notre sens, perdre de vue un facteur important comme le renforcement de la confiance, non seulement au cours de la première période d'application de la Convention, mais également avant son entrée

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

en vigueur, ni la nécessité de donner sans tarder un caractère universel à la future Convention. A ce propos, l'impulsion donnée par la Conférence de Paris est précieuse ici aussi, puisque ses participants ont engagé les Etats à adhérer à la Convention dès sa conclusion.

En fait, les préparatifs pour l'entrée en vigueur de la Convention ont déjà commencé. A cette fin, un certain nombre de pays ont notamment effectué des inspections expérimentales nationales. Selon notre expérience, pareilles vérifications peuvent se révéler utiles non seulement pour mettre au point les procédures de vérification, mais aussi pour donner aux Etats une première expérience pratique dans ce domaine. Les experts soviétiques se préparent à mettre en service l'installation de destruction d'armes chimiques de Tchapaïevsk; dès que celle-ci sera prête, et sans attendre l'entrée en vigueur de la Convention, ils procéderont à la destruction de stocks d'armes chimiques. Nous ne manquons pas, ce faisant, d'accorder une attention particulière aux questions de sécurité et aux aspects écologiques de la destruction.

Il est important de régler définitivement la question de la vérification, c'est-à-dire, avant tout, de mettre au point les inspections par mise en demeure. Les résultats obtenus au cours des deux dernières années constituent une bonne base de départ. Il faut également s'entendre sur la vérification au titre de l'article VI du projet de Convention, notamment en ce qui concerne la synthèse en laboratoire de produits chimiques du tableau [1] et la fabrication de produits chimiques létaux supertoxiques qui ne sont pas des agents de guerre chimique.

Il nous semble que pour achever la mise au point du système de vérification, nous pouvons puiser dans les nombreuses suggestions qui ont été faites. Je pense en particulier à la possibilité qui serait donnée à des inspecteurs internationaux de décider d'effectuer des inspections sur place s'ils ont besoin, lors d'une inspection systématique, d'éclaircir telles ou telles ambiguïtés. L'année dernière, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et, avant eux, l'Australie, avaient fait des propositions dans ce sens. Nous espérons que les auteurs de l'idée d'inspections ad hoc préciseront leur proposition.

Les inspections expérimentales nationales peuvent jouer un grand rôle dans la mise au point de l'ensemble du système de vérification. Nous avons fait une expérience de ce type en décembre de l'année passée à l'usine chimique de Dzerjinsk dans une installation de fabrication de N,N-dialkylamino-éthanol, c'est-à-dire d'un précurseur clef dont l'inscription au tableau [2] est envisagée. Nous avons effectué une visite initiale avec établissement d'une formule type d'installation, ainsi qu'une inspection de routine. Lors de l'expérience, ainsi qu'au moment de sa préparation, nous avons suivi les recommandations faites en septembre 1988 à la suite des consultations multilatérales placées sous la direction de la Suède. Il faut, selon nous, analyser très attentivement dès la session de printemps les résultats des expériences nationales et fixer un programme de travail dans ce domaine.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il est évident aussi que le problème de la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques ne peut trouver de solution satisfaisante si la mise au point des autres éléments de l'article VI ne progresse pas parallèlement. C'est pourquoi nous pensons que nous devons nous efforcer de nous accorder sur les tableaux de produits chimiques et sur l'ordre dans lequel de nouvelles substances représentant un danger aux termes de la Convention devraient y être inscrites en cas de nécessité. Il est extrêmement important de rendre impossible la mise au point de nouveaux types d'armes chimiques. A cet égard, il faudrait selon nous étudier de plus près la proposition de création d'un Conseil scientifique, qui serait un des organes d'application de la Convention. Nous attendons avec impatience le document sur cette question que le Ministre français, M. R. Dumas, a promis de présenter bientôt à la Conférence.

D'autres aspects du mécanisme de la future Convention doivent également être réglés, notamment la question de la composition du Conseil exécutif. Enfin, il faut poursuivre les efforts pour élaborer les clauses finales de la Convention et résoudre les autres problèmes juridiques.

Puisque les négociations ont atteint un stade nouveau, leur organisation exige une approche nouvelle. De toute évidence, à l'étape actuelle, les mêmes questions non résolues se rencontrent souvent d'un bout à l'autre de la Convention; pour remédier à cet état de fait, il faut procéder à un examen global des divers articles, annexes et autres parties du "texte évolutif". C'est pourquoi nous appuyons l'initiative du représentant de la France, l'Ambassadeur Morel, qui a proposé de revoir la structure de fonctionnement du Comité spécial des armes chimiques et de lui accorder des "moyens administratifs" supplémentaires pour accélérer les négociations. Il va cependant de soi que c'est sur la mise au point du texte de la Convention que nous devons axer nos efforts.

Les résultats de la Conférence de Paris auront eu pour effet d'imposer une grande responsabilité à la Conférence du désarmement. Selon nous, il nous faut commencer par modifier le mandat du Comité spécial des armes chimiques en fonction de ces résultats et faire en sorte qu'il indique aux participants aux négociations la voie à suivre pour les mener à bien.

Nous notons avec satisfaction qu'en réponse à l'appel de la Conférence de Paris, un certain nombre de pays ont pour la première fois demandé à être admis à participer aux négociations sur les armes chimiques en qualité d'observateurs. A nos yeux, la participation de nouveaux pays à nos négociations a une double valeur : d'une part elle signifie que celles-ci en sont à un stade décisif, et d'autre part, elle contribue à donner un caractère véritablement universel à la future convention.

Nous pensons nous aussi que la Conférence doit maintenant axer ses efforts sur la mise au point définitive d'une Convention sur les armes chimiques. Cela ne saurait cependant justifier une stagnation quelconque dans les autres domaines d'activité de la Conférence.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il est tout à fait inacceptable que la Conférence n'ait pu jusqu'à présent aborder ses activités pratiques en matière d'interdiction des essais nucléaires. Je tiens à rappeler que l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé instamment à la Conférence du désarmement de commencer immédiatement, à sa session de cette année, ses activités de fond sur tous les aspects d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Selon nous, ces activités devraient avoir pour fondement les "dispositions fondamentales d'un Traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires" que l'URSS et d'autres pays socialistes ont présentées en juin 1987.

La délégation soviétique estime que l'on pourrait dès maintenant se concentrer sur l'examen des questions de vérification et mettre en pratique la proposition d'Edouard Chevardnadze, Ministre soviétique des affaires étrangères, sur la création d'un groupe spécial d'experts scientifiques qui serait chargé d'élaborer rapidement des propositions pratiques sur un système permettant de vérifier qu'il n'est pas procédé à des essais nucléaires.

Tout en nous prononçant pour la mise au point rapide d'un traité d'interdiction complète et générale des essais nous estimons que, dans les circonstances actuelles, une approche par étapes est elle aussi tout à fait indiquée.

A notre avis, les négociations soviéto-américaines sur les essais nucléaires, qui reposent précisément sur cette approche graduelle, ne se substituent pas aux initiatives multilatérales dans ce domaine. Ces deux processus doivent se compléter l'un l'autre et mener à un même résultat final.

Pour finir, j'aborderai brièvement un autre problème prioritaire du désarmement, à savoir la prévention de la course aux armements dans l'espace. Voilà plusieurs années que les débats, semble-t-il, tournent en rond. Nous espérons que le Comité spécial consacré à cette question sera rétabli dans les meilleurs délais et que, laissant là les débats théoriques, il pourra passer à la recherche réelle de domaines d'accord.

Nous disposons de tous les éléments nécessaires pour faire un travail sérieux. Nous avons notamment les propositions concrètes de l'Union soviétique, en particulier sur l'interdiction des systèmes antisatellites, sur la création d'un système de vérification du non-déploiement d'armes dans l'espace et sur la création d'une agence internationale de surveillance par satellites.

Bien entendu, la délégation soviétique est prête à prendre une part constructive à la recherche des moyens permettant de progresser sur d'autres points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Nous ne sommes aujourd'hui qu'au début du chemin. Mais seul celui qui va de l'avant peut atteindre sa destination.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et de ses mots aimables à l'adresse du Président.

La liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

J'avais espéré que nous pourrions aussi rétablir aujourd'hui le Comité spécial des armes chimiques et le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace; malheureusement, les consultations n'ont pas encore abouti. Toutefois, je sais que les consultations se poursuivent activement et j'espère que nous arriverons bientôt à un résultat, de sorte que la Conférence puisse se prononcer à ce propos à la séance plénière de jeudi prochain. J'en serais heureux, car le secrétariat s'occupe en ce moment des projets de décision relatifs à la participation d'Etats non membres aux travaux des deux comités spéciaux, au titre des points 4 et 5, et je suis certain que vous conviendrez tous avec moi qu'il faudrait le plus tôt possible inviter les intéressés à se joindre à nous.

Je tiens aussi à vous informer que jeudi, à notre prochaine séance plénière, le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, S.E. M. Hans-Dietrich Genscher, ainsi que le Ministre italien des affaires étrangères, S.E. M. Giulio Andreotti, s'adresseront à nous. Vu les arrangements qu'exige la venue des deux Ministres, la séance plénière commencera à 10 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 16 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 25.

---